Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention: 105

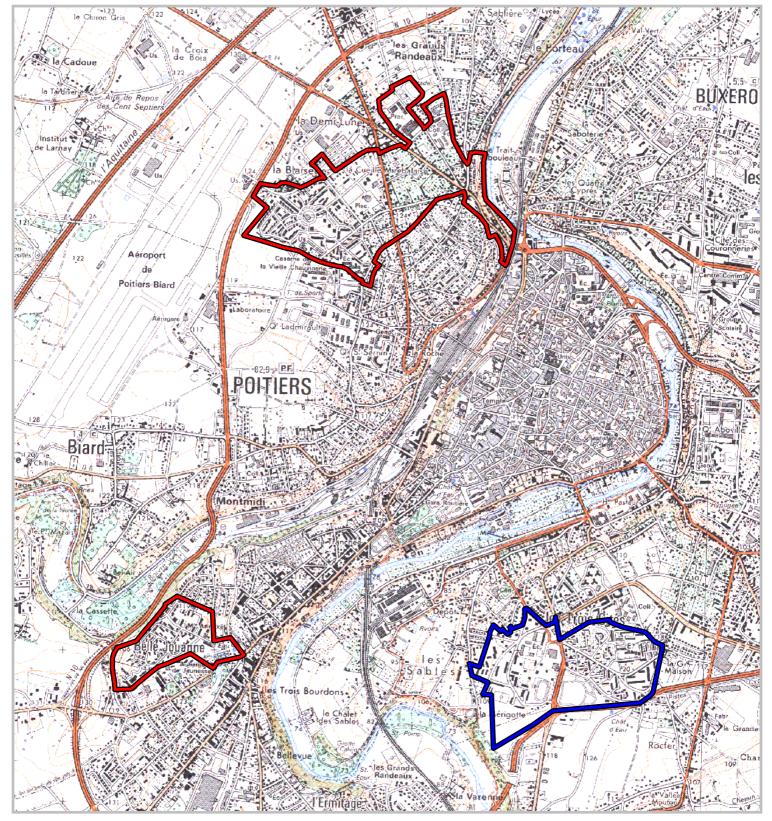
Région : Poitou-Charentes

Département : Vienne Commune : Poitiers.

Convention: Poitiers - Bel Air, Trois Cités

Quartiers: Bel Air, Poitiers Ouest, Bellejouanne,

Poitiers Sud, Trois Cités



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge. Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

1 cm correspond à 250 m

500 m